

Paris, le 7 novembre 2022

EN 2023, ADHEREZ A VOTRE FEDERATION !

Chères et Chers Artisans Fleuristes,

Nous lançons en ce mois de novembre la campagne d'adhésion pour l'année 2023.

Il est crucial que vous répondiez massivement à cet appel, en montrant votre fidélité et votre attachement aux spécificités de notre profession, que votre Fédération défend auprès des représentants de l'Etat et de nos partenaires sociaux et professionnels.

Car, comme tous les 4 ans, **2023 sera une année de contrôle de la représentativité** des organisations professionnelles et, donc, de votre Fédération.

Nous devons donc, tout particulièrement cette année, continuer de **nous donner collectivement les moyens de porter haut et fort la voix des Artisans Fleuristes !**

Au-delà de la représentation et de la défense de la spécificité de notre métier d'artisan fleuriste, la Fédération – qui est depuis 1961 notre maison commune – s'attache à **développer des services utiles et concrets** pour tous les adhérents.

Nous travaillons activement pour vous offrir de nouveaux services en 2023, avec des conditions et des tarifs préférentiels auprès des partenaires de la Fédération, et la mise en place d'un Comité d'entreprise mutualisé, à nos couleurs, qui bénéficiera tout autant aux chefs d'entreprises qu'à leurs salariés.

Adhérer à votre Fédération pour 10 euros par mois, c'est donc contribuer collectivement à la préservation des avantages et spécificités de la profession d'artisan fleuriste, mais aussi bénéficier de services concrets !

En vous remerciant pour la confiance que vous placez dans votre Fédération, je vous prie de croire, Chères et Chers Artisans Fleuristes, en l'engagement et la mobilisation de toute l'équipe fédérale.

ADHEREZ, C'EST ESSENTIEL !



Farell Legendre
Président

UNE FEDERATION CREEE PAR DES FLEURISTES POUR LES FLEURISTES !
La Fédération, une organisation indépendante avec un fonctionnement démocratique

Créée en 1961 par des Fleuristes pour les Fleuristes, la Fédération est **une organisation indépendante** des pouvoirs publics et de nos partenaires, qui a vocation à regrouper :

- les chambres syndicales, unions et corporations locales ou nationales de Fleuristes,
- les Artisans Fleuristes qui souhaitent adhérer directement.

La Fédération réunit aujourd'hui chaque année **2.500 à 3.500 Fleuristes**, et une trentaine de chambres syndicales, unions et corporations. **Depuis son origine, elle est la seule organisation représentative des entreprises de fleuristerie**, habilitée à discuter, représenter et défendre les intérêts des Artisans Fleuristes.

La Fédération fonctionne sur un principe démocratique, grâce à l'implication de ses élus bénévoles, engagés pour défendre les intérêts collectifs de toutes et tous.

Ces élus, qui représentent tous les territoires et toutes les sensibilités, se réunissent régulièrement, en Bureau Fédéral et en Conseil d'administration, pour définir les orientations stratégiques et prendre les décisions permettant le bon fonctionnement de la Fédération. Une assemblée générale annuelle, réunissant aussi les présidents et représentants des organisations territoriales, valide les actions de l'année passée, approuve les comptes financiers, et définit les objectifs pour l'avenir.

EN 2023, CONTINUEZ DE FAIRE ENTENDRE VOTRE VOIX !
La Fédération, organisation représentative de toute la profession

2023, année de représentativité. Il est fondamental que les Artisans Fleuristes soient largement réunis au sein de leur Fédération, pour qu'elle reste **forte et légitime** dans la défense et la représentation de la profession.

A défaut de représentativité de la Fédération, le risque serait tout simplement de **voir disparaître la branche professionnelle et la convention collective** réservant des conditions favorables et reconnaissant les spécificités du métier d'Artisan Fleuriste.

Concrètement, les spécificités reconnues par l'Etat permettent aujourd'hui :

- de bénéficier d'un taux réduit de TVA pour une très grande partie des produits vendus,
- d'ouvrir les dimanche et jours fériés sans autorisation administrative spécifique,
- de travailler le dimanche sans rémunération supplémentaire des salariés,
- d'entretenir des relations privilégiées et constructives, notamment avec les ministères de l'Economie et des Finances, du Travail, de l'Education Nationale, du Commerce et de l'Artisanat, en bénéficiant d'un soutien du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire,
- d'avoir une place importante au sein de l'Interprofession VALHOR pour défendre les intérêts de notre métier avec et au sein de la filière,
- de défendre nos commerces de proximité à travers l'adhésion à la CNAMS et à l'U2P.

A un moment où des discussions importantes s'engagent pour réformer le régime des retraites, et où le Gouvernement veut réduire le nombre de branches professionnelles, en uniformisant les métiers, il est essentiel de démontrer que **les Artisans Fleuristes restent volontaires et engagés pour préserver leurs spécificités**. Ce sont ces spécificités qui ont aussi justifié que la profession d'Artisan Fleuriste soit reconnue comme « essentielle » lors de la crise sanitaire.

Les Artisans Fleuristes ne doivent pas dépendre ou être assimilés à la grande distribution, mais bien conserver un statut d'artisan assumé et revendiqué !

Sans représentativité, et légitimité forte de votre Fédération, c'est également **le risque que la profession ne puisse plus assurer la promotion des métiers et la qualité des formations, diplômes et certifications.**

Concrètement, le travail de votre Fédération consiste en ce domaine à :

- contribuer à élaborer les référentiels des CAP et BP de fleuristes,
- contribuer à élaborer les référentiels et l'enregistrement des titres professionnels (CQP, BM),
- organiser des concours nationaux (Coupe de France et Oscar des Jeunes Fleuristes), largement couverts par les médias, et assurant la visibilité de notre métier,
- participer aux concours des MAF et des MOF,
- promouvoir le métier et inciter à l'achat de fleurs chez un Artisan Fleuriste, en participant à des actions de communication auprès du grand public et des consommateurs.

Dans une période où il n'est pas simple d'embaucher des salariés compétents et fidèles au métier, il est essentiel que les Artisans Fleuristes restent maîtres sur les diplômes et certificats délivrés à nos collaborateurs de demain. Il est nécessaire de promouvoir et conserver l'excellence du métier.

Il demeure tout aussi fondamental que les Artisans Fleuristes continuent de mettre en œuvre des campagnes de promotion et d'achats de fleurs ou végétaux chez un artisan et commerçant de proximité.

EN 2023, PROFITEZ DES NOUVEAUX SERVICES OFFERTS PAR VOTRE FEDERATION !

La Fédération, une organisation au service de ses adhérents

Votre Fédération, c'est aussi une organisation qui vous offre **des services concrets et utiles.**

Elle vous propose déjà :

- des conseils et des informations économiques, juridiques, sociales, comptables et fiscales,
- des conseils et des informations sur les formations et les évolutions du métier,
- le possible recours à un avocat partenaire de la Fédération à un tarif négocié,
- un soutien à l'organisation de sélections et de concours floraux au niveau local,
- une assistance à la gestion administrative des organisations et chambres syndicales locales,
- un abonnement à un tarif préférentiel à la revue bimensuelle Fleurs de France.

La principale nouveauté en 2023, c'est la mise en place d'un Comité d'entreprise mutualisé !

Ce service vous permettra de bénéficier des réductions sur un large choix de produits, services, voyages, loisirs et vacances. **Il profitera aux dirigeants des entreprises adhérentes, mais aussi à leurs salariés.** Le service sera accessible depuis un site et une application dédiés, aux couleurs de la Fédération.

Ce nouveau service sera **une aide économique pour tout adhérent**, mais aussi un moyen **d'offrir un avantage social supplémentaire** aux salariés, pour les fidéliser.

Les adhérents bénéficieront aussi de **conditions et tarifs préférentiels avec les partenaires de la Fédération.**

Enfin, la Fédération, ce sont **des élus bénévoles, fleuristes engagés, et une équipe de 4 salariés à temps plein à votre écoute**, disponible pour vous répondre et vous orienter.